

Parc National des Calanques : le devoir de transmettre

Monsieur Thierry BEZER : Je donne la parole à M Guy TEISSIER Président du GIP des Calanques de Marseille à Cassis.

Présidence et Ouverture par Monsieur Guy TEISSIER, Président du GIP des Calanques de Marseille à Cassis, Député Maire du 5^{ème} secteur de Marseille

Permettez moi Mesdames et Messieurs, de saluer d'abord la présence de Monsieur FREMONT, notre Préfet de Région accompagné du Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur IMBERT, qui est ici à ses côtés.

Permettez moi aussi d'adresser un amical salut à tous les représentants des Collectivités Locales, Ville de Marseille, Ville de Cassis, Conseil Général et Conseil Régional.

Permettez moi enfin, de tirer mon chapeau très bas devant le très brillant Conseil Scientifique qui aide notre GIP à avancer dans la connaissance. Permettez moi aussi et surtout, de vous dire merci à toutes et à tous d'avoir consacré quasiment une journée entière pour essayer de faire avancer cette idée assez extraordinaire de donner un moyen de gestion à cette merveilleuse cathédrale de pierre.

A cet instant, où en sommes nous exactement, pour poursuivre notre réflexion sur ce qui a été dit depuis ce matin, nous devons partir tout d'abord du constat que depuis 1989 plus aucun parc n'a été créé en France.

Le dernier parc national mis en place a été celui de Guadeloupe. Tous les autres projets, celui de la Guyane, celui de la mer d'Iroise, celui de Corse, celui de la Réunion, tous aujourd'hui on été laissé en jachère.

Cela tendrait à démontrer que la problématique des espaces naturels a considérablement évolué depuis la loi du 22 juillet 1960 et que la loi malheureusement ne répond plus à ces évolutions.

Pourtant aujourd'hui de nombreux sites nouveaux nécessitent un statut de protection renforcée en particulier en zone périurbaine, soumise à une très forte fréquentation, ce qui est bien le cas de ce qui nous préoccupe aujourd'hui.

La valeur du patrimoine naturel et culturel des Calanques, comme nous l'avons vu durant toute cette journée, n'est plus à démontrer. Elle est concentrée dans le site déjà classé au titre des paysages et incluse dans le périmètre Natura 2000.

Le paysage des falaises calcaires monumentales tombant dans la mer, classé dès 1975 au titre de la loi de 1930 sur les sites et paysages constitue une masse énorme de 5 500 hectares terrestres et 2200 hectares d'espace marin.

Les habitats terrestres et marins décrits tout à l'heure par Madame le professeur BELLAN-SANTINI représentent une valeur naturelle tout à fait remarquable liée à la biodiversité caractéristiques des zones côtières rocheuses méditerranéennes et une forte originalité, par exemple dans les espèces terrestres thermophiles à affinité floristique et écologique méditerranéenne et dans les biocénoses marines remarquables liées à la géomorphologie des grottes sous marines.

Les vestiges archéologiques datant du paléolithique et de l'antiquité ont été mis en exergue d'une manière tout à fait vivante par monsieur le professeur COLLINA-GIRARD. Il nous a fait visiter, comme sur un site en quelque sorte, la grotte Cosquer, ses boyaux, ses salles principales et ses peintures extraordinaires, témoignages d'une vie qui remonte à environ 20 000 ans.

On a vu également ces épaves antiques qui recèlent de précieux vestiges liés au commerce de cette ville de Marseille, qui n'était que Phocée.

Nos ateliers de cet après midi ont aussi largement évoqué la menace qui pèse sur ce territoire et c'est d'ailleurs l'objet de tous nos travaux de cet après midi.

Les risques d'incendie, la surfréquentation, qu'elle soit sur terre ou sur mer et qui depuis 15 ans entraîne la saturation de certains sites prestigieux avec des conséquences graves sur la faune comme sur la flore.

La qualité des eaux marines et cela a été dit par France GAMERRE, est altérée du fait de la fréquentation mais aussi de la présence dans le site de rejets importants, station d'épuration de l'agglomération marseillaise et, cela a été dit par plusieurs d'entre vous, par les intervenants mais aussi à travers les questions posées, je sais qu'il y a une question, parce que quelqu'un est venu me voir, à propos des boues rouges mais nous y reviendrons tout à l'heure.

Les problèmes de prévention et de surfréquentation ont été traités par notre collègue du Conseil Général Jacky GERARD et notamment, tous ces problèmes liés à ce qui pour nous chaque été et jusqu'au début de l'automne nous préoccupe, ce risque terrible que sont les grands feux qui quelquefois démarrent de la ville et, ce qui met bien en exergue la péri urbanité du massif, qui partent quelquefois, comme c'est le cas du dernier grand feu, du village du Cabot. On pense que c'est un pensionnaire d'une maison de retraite qui a tapé une pipe. Donc, risque terrifiant et contre lequel chaque acteur, chaque collectivité essaye d'apporter sa contribution.

Nous avons également entendu Monsieur AZIBI faire une série de propositions très intéressantes et nous dire aussi que la Collectivité qu'il représente ici, le Conseil Régional, s'engageait résolument pour la création d'un Parc National des Calanques, ce qui évidemment nous comble.

Face à cette situation, nous avons en fait le choix entre deux solutions. La première, rester dans le statu quo et prolonger le GIP pendant un certain temps mais nous avons tous bien cerné les limites de cet outil de gestion.

Le GIP, lorsque je l'ai créé il y a maintenant six ans, j'avais l'habitude de le qualifier de quelque chose de volatile, de transitoire qui préfigurait un avenir et j'avais aussi dans l'idée que le GIP était une auberge espagnole ou chacun trouverait un peu ce qu'il y apportait.

Cela nous a permis de nous rapprocher, de nous connaître et surtout d'avancer ensemble, de créer la dynamique que nous connaissons aujourd'hui. Mais le GIP n'a pas les moyens, au-delà, d'imaginer un certain nombre de choses, de consulter les scientifiques qui font l'orgueil de notre région, de notre ville et d'induire des études.

La deuxième solution, c'est la création d'une structure pérenne parce qu'encore une fois, le parc a une durée de vie déterminée et je me permet de rappeler que dans les statuts de ce parc, les Collectivités Locales ont toutes signé comme dirait Brassens, au bas du parchemin pour mettre leur paraphe et dire que dans l'article 2, tout le monde était d'accord que le GIP n'était là que pour être en quelque sorte un outil de préfiguration pour une structure pérenne et en l'occurrence, il y a eu un groupe d'étude que présidait je crois Monsieur LEMERY-PEISSIK, si mes souvenirs sont bons.

Quel système employer ? Est-ce qu'il s'agirait d'un parc national, d'un parc naturel régional ou d'un espace naturel ? Finalement, dans le consensus qui présidait à l'intérieur du GIP c'est le parc national qui a eu les faveurs du plus grand nombre.

Donc, et je vous le dis avec force car cela correspond sincèrement aux convictions qui m'animent, je suis favorable à la création d'un parc national pour les Calanques.

Je voudrais dire à celles et ceux qui se posent des questions, qu'un parc national c'est le contraire d'un parc ludique, même si certains disent et je l'ai lu ce matin dans la presse, que ça allait attirer encore plus de monde. Cela voudrait dire qu'on va faire un lunapark dans les Calanques. C'est exactement le contraire.

Nous assistons à une marchandisation de cet espace avec des gens pour lesquels j'ai le plus grand respect, chacun ayant le droit de gagner sa vie et, dans la mesure où nous pratiquons du droit positif, tout ce qui n'est pas interdit est autorisé, donc on pourrait continuer à mettre dans cet espace des descentes en rappel, des ponts de singes, organiser des promenades en kayak, des bivouacs le soir et faire payer les gens. L'aventure se paye, surtout quand il n'y a pas beaucoup de risques et cela pourrait plaire à certains.

Ce n'est pas du tout ce que nous souhaitons, c'est même plutôt le contraire, la protection de la nature nécessitant bien sûr moins de pressions et moins de fréquentation.

Il faut pour cela une harmonisation, un contrôle des activités ni policier ni drastique, un meilleur équilibre entre la fréquentation et toutes les activités sportives, randonnée, kayak, plongée, pêche, chasse car ce sont des droits d'usage que bien entendu nous voulons continuer à favoriser dans le massif.

Je suis donc d'autant plus favorable que le projet de loi préparé par le gouvernement propose des solutions qui peuvent s'appliquer à ce site des Calanques. Le projet de loi propose de consolider l'outil parc national et le cœur de parc, zone de protection réglementaire forte et demeure dans la droite ligne de la loi de 1960 dédiée à la conservation de la nature et de la vie.

Sur la vie cabannière, une cabane n'est pas un cabanon et réciproquement. Il a été expliqué très intelligemment que le cabanon était avant tout la culture des hommes, les femmes n'y venant que le dimanche, le reste de la semaine était consacré aux hommes.

Ensuite, je dirais que la pêche et la chasse doivent à mon avis, rester dans les pratiques des Calanques, elles font partie des us et coutumes et je tiens à rassurer tous ceux qui pourraient s'inquiéter à ce sujet.

Le projet de loi modifie la notion de zone périphérique par rapport à la loi de 1960, elle devient zone d'adhésion mais d'autres vont en parler.

Le problème de nos Calanques est que, vous partez de Castellane en voiture et en une dizaine de minutes vous vous retrouvez dans un espace somptueux, un espace boisé, classé, et cela sans transition. Sans même vous en être aperçu, vous êtes passé de la ville à un espace unique et cela parce qu'il n'y a pas de zone intermédiaire ou de zone tampon.

Quand tout à l'heure, mon ami Patrick OLLIER vous parlera de son expérience de Président du Parc des Ecrins, il vous dira, que pour arriver au prés de Madame Carle et ensuite pour monter au refuge du glacier blanc et enfin si on va jusqu'à Caron, on se rend compte qu'on a changé de monde.

Il ne faudrait pas que les provençaux et les marseillais aillent dans les Calanques comme ils vont au parc Borely ou dans un autre parc, or tout est là, tout est dans les mentalités, il est donc urgent de créer ce parc périurbain.

Le projet de loi propose de plus impliquer et de mieux associer les partenaires locaux que sont les Collectivités Locales sans faire de débat. Avant le débat, car ce n'est ni le lieu ni le moment, nous pouvons affirmer que le projet de loi apporte des solutions adaptées aux espaces naturels situés à proximité des agglomérations. Les Calanques pourraient tirer profit de ce texte et ainsi devenir le premier Parc National Périurbain de France.

Voilà mesdames et messieurs ce que je souhaite pour notre avenir commun. Maintenant je vais céder la parole à un de mes amis mais ça ne serait pas suffisant pour que je lui cède la parole, il a d'autres qualités, il est aussi mon collègue à l'Assemblée Nationale où il préside la Commission des Affaires Economiques et de l'Environnement. Il est député de la région parisienne, il a été longtemps député des Hautes Alpes, il était maire de Serre Chevalier, il a été pendant longtemps le président du parc des Ecrins et il a été également le président de la conférence des présidents des parcs nationaux, c'est Patrick OLLIER, qui est ici présent et qui nous a fait l'amitié de descendre des brumes parisiennes vers le soleil du midi. C'est dans la commission qu'il préside que le débat sur la loi sur les parcs aura lieu dans les jours qui viennent.

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Commission des Affaires économiques, environnement et territoire à l'Assemblée Nationale, Député des Hauts de Seine

Monsieur le Préfet, monsieur le Maire, mesdames, messieurs les élus, chers amis. C'est vrai que je suis heureux de quitter les brumes parisiennes d'autant plus que je suis aixois d'origine et ça me fait plaisir de revenir un peu au pays.

Ce que je veux faire aujourd'hui en tant que président de la Commission des Affaires Economiques et de l'Environnement et du Territoire de l'Assemblée, c'est vous apporter un témoignage qui entre dans le cadre de ma compétence car Guy TEISSIER qui est président de la commission à la défense le sait, on se retrouve très régulièrement ensemble pour construire l'ordre du jour de l'Assemblée, aujourd'hui dans l'ordre du jour de l'Assemblée il y a effectivement le problème du projet de loi sur les parcs nationaux. Je vais en parler dans un instant.

D'abord, je voudrais te remercier de m'avoir associé à ce colloque. Ce qui me fait plaisir, c'est de voir la qualité de vos travaux, j'ai le sentiment d'avoir à faire à des personnes qui sont engagées dans une démarche, même si je sens des hésitations, des questionnements.

J'en suis ravi parce que ce Parc National des Calanques fait partie pour nous, sur le plan national et aussi pour le ministère, d'un objectif que l'on souhaite atteindre.

Cet objectif ne sera atteint que si vous êtes à même de mettre en place sur le terrain, les moyens de l'atteindre. Je souhaite qu'à partir de la procédure très intelligente du GIP, vous arriviez à engager des actions de partenariat qui vous permettront de faire en sorte, qu'un parc national qui malheureusement, par le concept de la loi qui les a créés jusqu'à présent a souvent été, lorsqu'il a été créé, un parc imposé, soit dorénavant, par le partenariat, la coopération, l'intelligence des situations et des partenaires, un parc accepté. **Passer de l'imposé, à l'accepté.**

Si aujourd'hui je peux vous apporter mon témoignage et vous aider à franchir un cap c'est bien volontiers que je le fais parce que nous sommes sur le plan national, avec le Président de la République qui a imposé la charte de l'environnement adossée à la constitution, entrés, avec ce document qui est le fondement d'une nouvelle politique que l'on veut mettre en place au niveau national, dans une politique de développement durable au sein de laquelle s'inscrit la politique de protection des zones privilégiées, particulières, exceptionnelles de la flore et de la faune, dans laquelle entre la création des parcs nationaux.

En s'appuyant sur cette charte de l'environnement, nous avons des règles qui aujourd'hui nous permette d'engager ce que nous avons fait il y a 15 ans à titre expérimental sans savoir exactement où on allait.

Tu as dit qu'il fallait que je me serve de cette expérience du parc des Ecrins et je vais m'en servir. Quand je suis arrivé dans les Hautes Alpes en 1989, j'ai trouvé une situation conflictuelle qui durait depuis la création du Parc National des Ecrins.

J'ai été élu président et à partir de là, j'ai senti quelque chose venant de l'extérieur qui empêchait totalement la mise en place d'un système de partenariat permettant d'aboutir à un parc accepté.

On était dans la notion d'un parc imposé par l'autorité parisienne qui, avec des règles centralisées faisait en sorte que les maires, les communes, l'ensemble des élus mais aussi les associations et les usagers, simplement la population du pays, considéraient qu'on voulait leur imposer de nouvelles contraintes et qu'en définitive on n'était pas capable de faire ressortir, par rapport à ces contraintes, les avantages qui pouvaient exister.

Pour ma part, je me suis toujours battu pour défendre l'exception française au niveau des parcs nationaux.

Vous avez des parcs nationaux dans toute l'Europe et si vous vous y promenez, vous vous rendez compte que la manière dont les parcs nationaux sont organisés n'est pas la même, que vous soyez en Autriche où il arrive que la chasse soit autorisée dans ce qu'on appelle le cœur du parc, en Slovénie, en Espagne, en Italie ou encore en France.

Je pense que la spécificité des parcs nationaux français est effectivement de pouvoir disposer de cette zone sacralisée que tu appelles le cœur du parc. Il est vrai que dans le projet de loi on veut l'appeler ainsi et faire de cette zone, anciennement zone périphérique, une zone de développement.

Il est indispensable de faire percevoir à la population que l'intérêt d'avoir une zone de protection renforcée dans le parc, j'ai bien compris que le massif avec les 5 000 hectares était cette zone là, était de permettre d'engager des actions partenariales contractuelles de développement et de préservation de la vie dans la zone dite périphérique.

L'enjeu est de créer un équilibre judicieux entre une protection forte et un développement qui peut néanmoins être conduit.

Dans les Hautes Alpes, on dit que pour que les jeunes restent au pays et c'est ça le problème, il faut que le parc n'empêche pas ceux qui vivent aujourd'hui dans ce qui sera la zone d'adhésion, de continuer à y vivre et à y exercer leurs activités.

Comment réussir à faire en sorte que de la loi qui organise les parcs aujourd'hui, on arrive à quelque chose de nouveau. Je parcours la France pour discuter de la mise en place de nouveaux parcs nationaux et nous nous heurtons partout aux mêmes difficultés.

En Corse par exemple, tu as parlé de la mer d'Iroise, en Guyane, où il y a un retour en arrière alors que les élus au départ étaient d'accord, à La Réunion et puis dans le Parc National des Calanques qui semble engagé dans une bonne voie, la solution est simple, elle n'est pas dans la loi d'aujourd'hui, elle sera dans la loi de demain.

En 1995, quand je me suis rendu compte de ces problèmes, je présidais la conférence des présidents de parcs nationaux, c'est l'époque où je suis allé dans le Verdon pour les aider.

Il est évident que ce que nous avons fait dans les Ecrins était expérimental et illégal, la loi ne le prévoyait pas. J'ai eu néanmoins, à titre expérimental, l'accord du gouvernement.

On a créé une charte, elle n'existait pas. Cette charte fixe les objectifs généraux des parcs nationaux d'une part et d'autre part, elle fixe les objectifs particuliers du parc concerné, en l'occurrence ici le Parc National des Calanques. A l'époque, pour moi c'était les Ecrins.

Cette charte qui fixe les objectifs, détermine aussi les moyens de mettre en œuvre les différentes politiques destinées à atteindre ces objectifs et ensuite, dans la zone d'adhésion, cette zone d'adhésion, actuellement zone périphérique veut dire que les élus adhèrent à cette politique, on décline la charte selon les politiques que vous voulez mettre en œuvre, librement, de manière consensuelle par rapport à la feuille de route du GIP ici ou à celle du Parc National des Pyrénées où on a eu un énorme problème à régler.

Vous pouvez mettre en œuvre ces différentes politiques dans le cadre des conventions qui sont signées entre le parc et les différents acteurs, les associations et les chambres consulaires ou les collectivités territoriales, et en tout premier lieu les communes.

Une commission fonctionne pour mettre en place des principes que j'appelle des principes d'aménagement du territoire. J'y tiens et je tiens à ce que cette méthode de travail soit liée à l'aménagement du territoire en sorte que l'on comprenne bien que c'est une question d'équilibre et de partenariat.

C'est aussi une question de confiance et on ne peut pas avoir confiance en une loi si l'on n'a pas les éléments qui permettent, dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation, d'être certain que personne n'y perdra rien et que tous ensemble nous y gagnons un peu.

C'est ça l'intérêt de la charte, des conventions, des commissions mixtes et cela permettra ensuite de décliner le fonctionnement de ce parc.

Or, tous les éléments qui sont dans cette loi, se trouvent dans le rapport que j'avais fait en 95. J'avais alors demandé au ministre de l'époque, Monsieur BARNIER, de faire d'en quelque sorte, faire ce projet de loi. Résultat des courses, le projet de loi n'a été préparé que 10 ans après.

Pour vous dire que ce genre de démarche, ce genre de travail, est toujours très long à mettre en œuvre.

Or vous, vous avez eu l'intelligence d'anticiper comme on l'avait fait un peu avec le parc des Ecrins et vous êtes quasiment au milieu du gué, c'est-à-dire que le fait d'avoir créé le GIP est un avantage extraordinaire pour vous.

Vous avez tellement anticipé que ce que nous avons souhaité voir mettre en œuvre dans la zone d'adhésion, avec des efforts fédérés, organisés, soit une structure de type GIP, ou syndicat mixte. On verra dans la loi comment on finalisera les choses, le texte sur ce plan n'étant pas suffisamment précis, se fera. Vous aurez là tous les éléments de la réussite de la mise en place d'un parc national.

Mais cela ne suffit pas parce qu'aujourd'hui encore, avec la loi actuelle, je vais peut être choquer les représentants des administrations et du gouvernement mais tans pis car je le ferai dans l'hémicycle à l'Assemblée donc je me rode, le problème est que **les parcs nationaux doivent s'adapter au principe de la décentralisation et à celui de la proximité.**

Décentralisation d'une part, proximité de l'autre, cela veut dire que le président du parc ne peut pas être nommé par Paris. Il doit être nommé sur place par les acteurs du parc et nous souhaitons que ce soit un élu local car, qui mieux qu'un élu local peut conduire l'ensemble des discussions et mettre en parallèle les différents partenaires qui constituent ou qui constitueront le Conseil d'Administration.

Une autre idée encore, pour vous dire qu'on va loin dans ce texte de loi, le Conseil d'Administration qui existe aujourd'hui fait état d'une commission permanente avec un président et d'un président du Conseil d'Administration.

En vérité, le président du Conseil d'Administration n'a pas tellement de pouvoir et nous voulons lui en donner plus, ainsi qu'à son conseil.

Nous voulons supprimer la commission permanente, cause d'une querelle permanente entre les deux présidents.

C'était habile de la part de l'Etat d'avoir imaginé ce système il y a 30 ans, parce qu'il y a des enjeux qui forcément créent des conflits et que ces conflits sont réglés par Paris qui impose toujours son autorité.

Dès lors qu'on a réussi à mettre en place ce projet, on s'aperçoit qu'on n'a plus de raisons d'avoir peur d'un parc national qui n'est plus imposé et qui peut devenir accepté.

Dernier point, le directeur du parc aujourd'hui est nommé sur simple décision du ministre. Nous, nous voulons que par la loi, le Conseil d'Administration puisse valider la proposition faite par le ministère de l'écologie et nous allons même plus loin, nous considérons que s'il y a un problème de conflit entre un Conseil d'Administration et un directeur de parc, ce Conseil d'Administration doit pouvoir remercier le directeur.

Nous voulons donc donner au Conseil d'Administration un pouvoir réel qui lui permette d'entrer dans un système de gestion de proximité en respectant la loi nationale.

En respectant aussi l'ensemble des équilibres qui permettent de constituer un Conseil d'Administration en fonction de la loi, avec toujours les mêmes représentants des Corps Constitués et des différentes instances qui y siègent normalement.

Avec aussi un conseil scientifique qui réponde à des règles qui ne sont pas du tout celles que je vient d'indiquer mais qui continuera à respecter les règles nationales car à ce moment là, il est tout à fait naturel que le comité scientifique soit mis en place par rapport à une politique nationale liée effectivement à des observations et à des appréciations qui dépendent de cette politique là.

Voilà en gros un ensemble de dispositions qui sont le résultat de ce travail réalisé il y a 10 ans maintenant au parc des Ecrins. Dispositions validées par l'ensemble des parcs nationaux et qui ont fait leur bonhomme de chemin puisque nous en arrivons à un texte de loi.

J'ai désigné dans ma commission Monsieur Jean-Pierre GIRAND, Député du Var pour en être le rapporteur.

Nous sommes prêts, le rapport est fait, le texte sera inscrit la semaine prochaine à l'Assemblée Nationale. Ils se sont passés des choses, je ne sais pas si vous avez été informé par la presse, qui ont fait que l'on a perdu trois semaines de débats parlementaires et que le texte de loi a été reporté.

Guy, qui comme moi est président de commission le sait, avant-hier nous nous sommes battus en conférence des présidents pour faire inscrire le texte avant le 14 juillet.

J'espère qu'on arrivera à tenir la route avant cette date, en tout cas je pense pouvoir m'engager devant vous pour que ce texte soit en tout état de cause voté définitivement avant la fin de l'année.

Il est temps de créer de nouveaux parcs nationaux. Tant qu'on restera dans le contexte actuel, les difficultés perdureront, je dirai même que les difficultés sont de plus en plus complexes et qu'il est de plus en plus difficile d'établir le climat de confiance entre les uns et les autres.

Il est urgent, autant pour la Guyane que pour la mer d'Iroise, que les choses avancent. On attend toujours d'arriver à trouver un moyen pour parvenir à ces créations.

Je suis convaincu qu'il faut suivre ce fil conducteur, faire voter cette loi et croyez à ma détermination, c'est ma commission qui est compétente en la matière, pour que la loi soit votée avant la fin de l'année.

J'en prends l'engagement, il me paraît tenable, pour que vous qui avez déjà fait une partie du chemin soyez sécurisés par le texte et que le plus vite possible, je crois que vous avez fixé le terme à un certain nombre d'années, vous parveniez à mettre en place ce parc national.

Vous allez avoir des difficultés liées à un territoire spécifique et justement, ces difficultés dont j'ai pris conscience, même si je connais bien ce territoire, je connais bien Cassis et les environs mais j'avais oublié la configuration très particulière du massif, vont me conduire probablement au sein de la commission à revoir certaines dispositions du texte pour prévoir des amendements qui devraient permettre une meilleure adaptation de votre situation spécifique à la loi générale.

S'il n'y a pas dans la loi une souplesse qui permette de reconnaître la spécificité de certains territoires tout en gardant le principe de la sanctuarisation d'une zone centrale et celui du développement et de l'aménagement d'une zone dite périphérique, si on n'a pas cette approche de la spécificité d'un territoire particulier, on continuera à ne pas pouvoir faire le parc des Calanques, à ne pas pouvoir faire celui de Corse, celui de la mer d'Iroise et encore pire, le parc de Guyane qui est absolument nécessaire si on veut protéger ce territoire.

Je voulais apporter ce témoignage, il est le résultat d'un travail, d'une expérimentation qui a commencé à coup de fusil dans le parc des Ecrins. Quand j'y suis arrivé, on tirait à coup de fusil sur les gardes dans la vallée de la Vallouise ou dans celle de Valgaudemar. Il faut s'en souvenir. Qu'y a-t-il de plus violent qu'une agression avec un fusil de chasse ?

On se rend compte que lorsqu'on est capable de se mettre autour d'une table, d'établir un partenariat. Lorsqu'on est capable de se tourner vers la Région en lui disant : « on a besoin de vous » et, dès lors que la Région a un programme intéressant, on est capable de s'inscrire dans ce programme pour ensuite, se tourner vers le Département avec la même démarche et enfin, vers l'Etat qui bien sûr doit apporter les crédits de gestion de la zone centrale ou du cœur du parc, on s'aperçoit que très rapidement les partenaires viennent, comprennent et acceptent de signer la charte. De signer les conventions parce que celles-ci s'appuient sur un programme d'aménagement et de développement qu'il faut conduire au moins pour 10 ans.

Il faut se mettre dans cette logique de 10 ans après, en imaginant où on veut arriver sur le plan de la culture, sur le plan du tourisme, de l'agriculture, si vous en avez, de la forêt ... pour, à partir de là et des conventions issues de la charte, signer ces conventions qui mettront en place

le programme mis en œuvre. Ce programme d'aménagement avec des financements qui viendront soutenir les actions de la Région, du Département et de l'Etat.

Voilà pourquoi je voulais vous faire part de cette expérience, qui est simplement la volonté de partir de ce qui existe, en l'améliorant pour faire en sorte que cela fonctionne mieux qu'aujourd'hui.

Bien sûr qu'il faut qu'un parc national reste un parc national et je sais que dans les discussions on se pose la question de savoir s'il faut rester parc national ou s'il ne faut pas trouver une autre solution plus locale ?

La réponse est non, il est nécessaire que l'établissement public du parc reste national parce qu'il est nécessaire d'avoir une réglementation propre qui concerne la zone dite « cœur du parc », dans laquelle un parc national s'inscrit.

Il est nécessaire que vous puissiez profiter des avantages des parcs nationaux et bien sûr de la territorialisation qui vous permettra de développer votre programme local.

Voilà ce que je voulais vous dire pour que vous compreniez que ce que nous voulons faire à l'Assemblée Nationale, ce n'est pas remettre en cause, messieurs les représentants, madame, le pouvoir de l'Etat, ce n'est pas remettre en cause le pouvoir de l'administration centrale. C'est simplement adapter ce pouvoir aux circonstances liées aux problèmes de la proximité et également à la décentralisation, en sorte que l'Etat se retire un peu et laisse la place aux acteurs locaux pour que le parc, comme je l'ai dit au début, puisse être un parc accepté.

Je suis certain qu'ainsi vous arriverez à faire du Parc National des Calanques un parc accepté par les populations, par les partenaires et que je pourrais revenir dans quelques mois ou dans quelques années ici pour l'inauguration de la création du Parc National des Calanques.

Monsieur Thierry BEZER : Avant de poser des questions, je voudrais juste connaître le sentiment, par rapport à la création de ce Parc National des Calanques, d'un certain nombre de personnes qui sont très directement concernées par cette éventualité qui devrait être une réalité. Commençons par la représentante des pêcheurs professionnels.

Madame Agathe JUPPEAU, représentant Monsieur KAHOUL, Président du Comité Local de Pêche de Marseille

Monsieur KAOUL, le président du comité local de pêche de Marseille n'a pas pu être présent il est en déplacement à Paris. Je suis chargée de faire passer un message, de donner la position des pêcheurs vis-à-vis de ce parc national parce qu'il y a eu des polémiques disant que les pêcheurs professionnels étaient contre.

Je vais commencer par un petit aparté sur la pêche professionnelle qui est une économie non négligeable à Marseille et dans toute la région PACA. La pêche dans la bande côtière a toujours été gérée par les prud'homies en collaboration avec les affaires maritimes.

C'est un métier qui est bien réglementé, le comité local des pêches et la prud'homie travaillent dans une démarche de développement durable et nous sommes tout à fait favorables à une gestion intégrée de la bande côtière, on participe d'ailleurs à l'immersion des récifs artificiels.

C'est pourquoi la pêche professionnelle ne s'oppose aucunement à ce projet de parc national et au contraire, nous souhaitons contribuer et être intégrés concrètement à ce

type de projet, surtout dans le sens où l'on souhaite que le métier soit respecté parce que dans ces zones là, dans la zone des Calanques ce sont des pêcheurs qui calent des filets moins de 24 heures avec une taille de maille, une taille des filets réglementée.

Monsieur Thierry BEZER : Mme CORDIER, puisque les CIQ sont aussi très directement concernés, quel est votre sentiment ?

Madame CORDIER, Présidente des Comités de Quartiers

Je voulais, au nom des CIQ de Marseille et des communes environnantes, vous dire tout notre attachement à cette zone des Calanques qui appartient à tout les marseillais comme l'a si bien dit le président de la fédération du 9^{ème} Nous voulons qu'elle soit une zone ouverte.

Zone ouverte ne veut pas dire zone ouverte au quatre vents. Les propos de Patrick OLLIER m'ont rassurée sur le projet puisque, par rapport à l'ancien règlement d'un parc national, j'étais un peu inquiète parce que je tenais, comme les marseillais à ce que les élus locaux, l'administration locale ait un pouvoir sur la gestion de ce patrimoine.

De Paris on ne peut pas gérer ce qui est typiquement marseillais et que, depuis 2600 ans nous l'avons bien conservé notre site des Calanques, bien qu'il ne soit pas protégé.

Mais, cette zone il faut qu'elle soit réglementée. Même avec le GIP, il y a des règles sans y avoir des règles et il faut donc être beaucoup plus précis, plus vigilant sur la préservation de ce patrimoine, nous y sommes très attachés.

En résumé, nous sommes favorables à ce projet de parc national à condition que tous les amendements de la loi que vous nous avez exposée soient vraiment votés, je me méfie des lois qui perdent leur nature une fois qu'elles sont passées. Je m'inquiète toujours, j'espère que Monsieur OLLIER et Monsieur TEISSIER sauront défendre ce projet jusqu'au bout.

Monsieur Guy TEISSIER, Président du GIP des Calanques

Vous pouvez compter sur nous et Patrick OLLIER va vous dire un mot de réponse.

Monsieur Patrick OLLIER, Député des Hauts de Seine

Vous avez tout à fait raison et je vous remercie d'avoir compris que c'est le sens du texte que je soutiens et que Monsieur GIRAND va rapporter.

Que les choses soient claires, le président de commission est à côté du ministre et c'est lui qui lui donne la réplique pendant le débat. Moi je m'engage sur le texte plus les amendements, c'est tout ou c'est rien, et le gouvernement sera obligé d'accepter les amendements que je vais déposer sinon, on les fera voter de force par l'Assemblée car les députés voteront ce qu'on leur demandera de voter.

C'est clair, j'espère que cela vous rassure parce que si on devait revenir en arrière mais personne ne veut revenir en arrière, il est bien évident qu'on en reviendrait à la situation actuelle qui n'est pas la bonne, il faut donc absolument aller de l'avant.

Monsieur Thierry BEZER : je pense que le débat est lancé.

Monsieur Jean Pierre JOND, Association des Calanquais de Sormiou

Je voulais préciser, contrairement à ce que j'ai lu dans la presse ce matin que les Calanquais de Sormiou ne sont pas contre le parc national. Il y a effectivement débat et il peut y avoir des positions différentes mais en tout état de cause, l'association qui compte 300 adhérents s'est prononcée pour le parc national.

A l'origine, nous n'étions pas demandeurs d'un parc mais d'une structure de gestion et de coordination qui permette d'avoir un interlocuteur public. Aujourd'hui, le parc nous est proposé, nous prenons le parc parce qu'à notre avis il y a urgence à avoir cette structure de gestion.

Je pense que l'ensemble des débats d'aujourd'hui a montré la diversité des intervenants officiels. Par exemple, quand on a parlé prévention incendies, on a entendu des représentants des différentes collectivités et des différentes structures, ONF, pompiers, DDAF, ..., on a vu qu'il y a une multitude d'intervenants à chaque fois. Et nous, usagers et représentants des associations, nous étions systématiquement confrontés à cette multitude d'intervenants auprès desquels il fallait se tourner pour régler un certain nombre de dossiers. Ce que nous souhaitons, c'est que le parc soit l'interlocuteur unique, le gestionnaire, le garant et assure la préservation du site.

Nous ne sommes ni béats ni naïfs, nous pensons qu'il faudra continuer à être attentifs, chacun ayant ses envies, ses usages et souhaitant pouvoir les préserver, donc le débat continuera.

Mais en tout état de cause, **nous attendons de façon urgente cette structure unique de gestion du massif des Calanques qui permettra peut être de faire avancer les dossier plus rapidement que ça n'a été fait jusqu'à présent.**

Madame Marielle GOBBI, Association des plaisanciers

Je voudrais vous dire que les plaisanciers que l'on traite de pollueurs de la mer et de beaucoup d'autres mots sont des gens relativement raisonnables qui ont conscience que c'est leur patrimoine, leur histoire.

J'ai de nombreuses criques, ports et Calanques qui font partie du GIP, puisqu'on nous demande à La Ciotat et que nous allons aux Saintes Marie de la Mer.

Ces gens là ont conscience que leur avenir est dans la création d'un parc national et les 20 000 personnes s'associent à ce projet que nous plébiscitons et qui fait partie pour nous du développement sur la Méditerranée et d'un avenir prometteur.

Il y a aussi le problème de l'environnement, il faudra en parler, j'habite dans une Calanque et le dimanche on connaît des problèmes de route, de voirie, cela je pense qu'on le développera plus tard avec la ville de Marseille.

Tout à l'heure il y avait une personne qui a parlé du port des Goudes, comme je suis aussi présidente d'une partie du port des Goudes, nous avons 300 bateaux au port des Goudes, je suis ravie quand il y a des Ports Propres le dimanche. Il est vrai qu'on trouve des pneus, des bouteilles plastiques, pas mal de déchets.

A la fin de la journée on se dit qu'on a bien travaillé, c'est du bénévolat et c'est sympa.

Mais il y a plus grave encore que les déchets, dans le port des Goudes, sur 300 bateaux, vous en avez la moitié qui ont à peine 40 cm d'eau en dessous de leur coque et par marée basse elle touche le fond. Il faut maintenant désenclaver ces bateaux.

Il va falloir faire des draguages. Comment allons nous faire des draguages et où allons nous jeter les déchets de cette pollution ? J'appelle ça de la pollution parce que dans le draguage vous avez des ensablements, de l'enrochement mais aussi des pneus et tout ça il faut le prévoir.

Sur les soixante sociétés nautiques que je gère, la moitié sont marseillaises et le problème est très grave. Le plaisancier a droit lui aussi à avoir un bateau et un accès à la mer. Je voudrais, puisque vous êtes rassemblés, que vous vous penchiez sur ce problème qui est important. Je vous remercie.

Monsieur Guy TEISSIER, Président du GIP des Calanques

Merci Madame GOBBI pour ce témoignage et les questions que vous avez soulevées.

Monsieur Thierry BEZER : Juste une question à Monsieur le Préfet, Monsieur le Préfet, quel est la position de l'Etat sachant que dans la création de ce parc national, elle est plus que primordiale et même essentielle. Quel est votre sentiment ?

Monsieur Christian FREMONT, Préfet de la région PACA, Préfet des Bouches du Rhône

Sur la question qui vient d'être évoquée par Marielle GOBBI, c'est un vrai sujet, vous dites que les bateaux touchent le fond, d'ici quelques années ils ne toucheront même plus le fond parce qu'il n'y aura plus d'eau.

J'ai vu ce phénomène dans le bassin d'Arcachon où le sol affleurerait un peu partout dans le bassin. Il faut savoir que ça coûte cher et que se pose le problème que vous avez cité et qui est, que fait on des déchets ? C'est un sujet qu'on ne peut pas évacuer.

La position de l'Etat est très claire. Un, l'Etat est admiratif devant le travail qui a été fait et je voudrais en féliciter le président du GIP.

Deux, ce que je vous dis est ce qu'aurait dit Madame OLIN si elle avait pu venir. On m'a fait passer le canevas du discours qu'elle aurait prononcé, l'Etat soutient l'idée d'inclure les Calanques dans un parc national marin, projet de loi qui nous l'espérons tous, va être voté.

Trois, tout à l'heure j'ai cru madame que vous alliez aborder le sujet de la loi qui quand elle part de Paris, quand elle traverse la Loire et qu'elle approche de la Méditerranée, parfois se modifie légèrement. Ce que souhaite l'Etat, c'est qu'elle arrive entière jusqu'aux rives de la Méditerranée c'est-à-dire que tout ce qui sera prévu soit respecté. Mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Globalement la position de l'Etat est, un, il faut aller vers le parc national, deux, il faut bien en mesurer les conséquences, ce qui ne veut pas dire qu'on les refuse et trois, il faut accepter que ces règles soient respectées.

J'ai tout à fait retenu Monsieur le Président ce que vous disiez tout à l'heure sur la gestion au plan local, je pense qu'il n'y a pas de problèmes sur ce sujet.

Il me paraît fondamental et tout à fait normal, pour avoir une gestion locale, ce qui me paraît tout à fait normal, de respecter les règles qui ont été établies, même si elles l'ont été par l'Assemblée Nationale.

Débat

Monsieur Claude MALLET, Secrétaire du Syndicat des Bateliers de Cassis

Je voudrais vous soumettre un problème qui concerne notre profession. A Cassis, nous sommes quatorze bateliers à faire des navettes dans les Calanques. L'année prochaine nous serons quinze parce que le Conseil Général a été obligé d'accorder une autorisation pour un nouveau batelier, de venir s'installer à Cassis. Cela à cause d'une directive européenne qui fait jurisprudence à la cour de cassation, connue sous le nom d'arrêté Collioure.

Comment concilier la nécessité de limiter le nombre de bateaux qui tournent dans les Calanques, parce qu'il ne peut pas y avoir 30 ou 40 vedettes qui tournent simultanément dans la Calanque d'En Vau, avec les directives européennes qui prônent un libéralisme à tout crin et qui permettent à tous les prétendants de venir s'installer où ils veulent sur le littoral.

Il faut savoir qu'au plus les navires ont un point de départ éloigné du massif des Calanques, au plus leur taille est importante. Demain vous aurez des bateaux qui viendront de ST Tropez ou d'ailleurs, qui feront 45 mètres de long et personne ne pourra les empêcher de venir.

Alors comment concilier ces deux aspects antagonistes du problème, d'une part, limiter le nombre de bateaux et d'autre part, écouter Bruxelles qui nous dit qu'il faut laisser faire. Merci.

Monsieur Christian FREMONT, Préfet de la Région PACA

J'aurai du mal à vous faire une réponse comme cela, d'autant plus que cela nous ferait entrer dans le détail de ce que sera le futur parc. La liberté de circuler existe et Bruxelles la fait respecter. Cela dit, il faudra que s'établisse une certaine discipline, pas uniquement sur mer, sur terre aussi, dans des conditions qui restent à déterminer.

Ca sera un des travaux les plus difficile que d'arriver à savoir jusqu'où le succès de ce parc, parce qu'il sera immense, pourra être accepté.

Dans tous les sites prestigieux de France, j'ai eu à gérer dans le Finistère l'accès à la Pointe du Raz, on a pris un certain nombre de mesures, notamment l'obligation d'y aller à pied, ce qui a immédiatement fait baisser le nombre de visiteurs, il faut trouver des formules similaires.

Je suis tout à fait d'accord que c'est au plan local **qu'il faut trouver des règles, non pas des règlements mais des règles de vie acceptées qui soient conformes au droit français et européen mais qui permettent une certaine discipline sinon ce parc sera envahi et défiguré très rapidement.**

Le plus dur reste à faire, c'est l'autodiscipline. Qu'est ce qu'on accepte, qu'est ce qu'on n'accepte pas, qui a le droit de venir et qui n'en a pas le droit. Il n'y a pas de réponse toute faite, sinon il n'y aurait pas besoin de se réunir, on appliquerait simplement le règlement.

Le règlement d'une certaine manière c'est vous qui allez le faire ce qui sera beaucoup plus difficile, il vaudrait mieux un règlement parisien devant lequel tout le monde s'incline ou que tout le monde viole mais qui existe.

Ici on vous dit faites le ce règlement et respectez le. En tout cas on ne peut pas envisager la perspective de laisser venir tout ceux qui le voudront, le parc n'y résisterait pas très longtemps.

Tous les participants et j'en ai entendu quelques uns, ont un intérêt à préserver ce parc. La charte signifie qu'on se met d'accord pour faire tous quelques sacrifices afin d'arriver à trouver des points d'entente.

Monsieur Jean ROCCA, Président de l'Association Port Miou à Cassis, représente des habitants de la bordure est du parc

Madame a parlé pour les CIQ en bordure ouest du côté de Marseille, je suis entièrement d'accord avec ce qu'elle a dit. Une seule petite nuance, madame a dit que les Calanques appartiennent aux marseillais, elles appartiennent aux cassidains aussi, mais à part cela je confirme que nous sommes aussi tout à fait favorable à la création de ce parc national.

Monsieur François LA BANDE, Membre de l'Association Mountain Wilderness

J'aurai bien aimé prendre la parole lorsque Patrick OLLIER était encore là, le « François » dont il a parlé et qui était souvent en désaccord avec lui et il y a de quoi, c'est moi et je trouve absolument anormale la présentation qu'il a faite des parcs nationaux, avant moi le déluge et après moi l'éclaircie, ce n'est pas vrai.

Les parcs nationaux sont une réussite, que serait la Vanoise s'il n'y pas de parc national dans la Vanoise. Dans les Ecrins, il est vrai qu'il y avait trois ou quatre maires qui étaient remontés contre l'administration centrale et il est vrai aussi qu'il y avait des initiatives à prendre et qu'elles ont été prises.

Je reconnais à Patrick OLLIER d'avoir mis sur pied, avec le directeur de l'époque, une charte d'environnement et de développement durable.

Dans le projet de loi, on a supprimé le mot environnement de la charte pour faire participer les communes et développer des actions en zones périphériques, c'est vrai que c'est une expérience dont il faut s'inspirer.

Le Parc National des Ecrins est une réussite, je suis depuis quatorze ans dans cette administration et je sais de quoi je parle.

Nous sommes ici dans les Calanques, ce n'est pas la montagne, Monsieur TEISSIER l'a bien dit dans une dépêche de l'agence France Presse, on ne peut pas faire dans les Calanques ce qu'on fait en montagne mais il a dit aussi et je le cite : « Il aurait été impensable de faire des Calanques un parc national comme le définit la législation actuelle qui est extrêmement coercitive ».

C'est ça qui gêne finalement, que ce soit coercitif. Or, le projet de loi dont on a parlé modifie fondamentalement les missions des parcs nationaux.

L'UIC, l'union mondiale pour la nature, a estimé que la protection dans les parcs nationaux allait passer de l'échelon 2 à l'échelon 5, l'échelon 1 étant le plus fort et le 5 le plus faible, c'est à dire que ça mettrait la protection dans les parcs nationaux au niveau des parcs naturels régionaux.

Il y a bien d'autres griefs à faire et Monsieur GIRAND n'est pas d'accord avec les amendements qui sont en préparation.

Monsieur GIRAND qui a été celui qui a rendu son rapport pour une réforme des parcs nationaux.

Il avait introduit un certain nombre de propositions comme la dotation environnementale qui a été balayée par le ministère des finances.

Il avait introduit la possibilité d'un conservatoire national du paysage pour acquérir des terrains. Le projet de loi qui a été retenu ne prévoit pas effectivement une main mise du pouvoir local sur les décisions, sur la gestion des parcs nationaux, il va y avoir un déséquilibre.

Lorsqu'on en a parlé du Parc National des Ecrins, tout le monde et y compris les élus ont reconnu que ce parc marchait bien parce qu'il y avait un équilibre entre les trois collèges, les élus, les représentants de l'Etat et la société civile. Monsieur HERITIER qui était le président

de l'association des élus du parc a dit à propos de la présidence du parc : « on n'a pas à dire ça doit être un élu, c'est à l'élu de faire ces preuves s'il veut être président du parc national.

Cette réforme de la loi est contestée aussi bien par le milieu associatif que par les professionnels de l'environnement. Le syndicat national de l'environnement vient de lancer une pétition en ligne pour obtenir le retrait de ce projet de loi.

Dans les Calanques, il n'y a pas besoin d'une nouvelle loi pour faire un parc national, il suffit d'une volonté politique. Ce n'est pas parce que la loi de 1960 est dite loi nationale qu'elle n'associe pas les populations locales.

On sait très bien que les populations locales sont associées dans le cadre de la loi de 1960. C'est donc bien une question de volonté politique. Alors si vous voulez, Monsieur le Président, être crédible auprès de la population et, dans la mesure où vous voulez protéger les Calanques et en faire un véritable parc national, usez de votre influence auprès du gouvernement pour qu'il retire ce projet de loi, nous vous remercions déjà pour cette action.

Monsieur Thierry BEZER : Monsieur TEISSIER va vous répondre. Monsieur TEISSIER en quoi la loi qui va être discutée sous peu à l'Assemblée Nationale est-elle fondamentalement différente de celle qui a été adoptée en 1960 ?

Monsieur Guy TEISSIER, Président du GIP des Calanques

Cette loi va contenir plus de souplesse du fait de la spécificité de ce parc. Nous parlons du parc des Calanques et donc d'un parc périurbain et il me semble que cela ne peut être qu'une reconnaissance de l'esprit de pouvoir imaginer que l'on puisse appliquer des règles pour le massif de la Vanoise ou pour d'autres, ici dans le massif des Calanques.

J'ai bien compris le propos de ce monsieur, je vais lui répondre en lui disant que le mieux est l'ennemi du bien. En disant ce que vous dites il ne se passera rien et s'il ne se passe rien, ça sera pire, nous pouvons être certain d'aller vers le néant.

Vous faites partie de ces gens qui finalement constituent une espèce d'élite intellectuelle qui souhaiterait toujours le meilleur de ce qui n'est pas accessible, or je pense que l'art de la politique c'est d'être pragmatique et nous le savons, pour vivre, pour fréquenter, pour randonner, pour plonger, pour naviguer, qu'ici dans ces Calanques, la loi de 1960 est inapplicable et nous aurions inévitablement une révolution, et je pèse mes mots, si nous devons appliquer le texte tel qu'il est parce que nous n'aurions pas la possibilité d'une adaptation, d'une reconnaissance du milieu comme on l'a dans le milieu montagnard.

Quand vous parliez du consensus, du tripode, Collectivités Locales, usagers, ce que nous faisons avec le GIP et c'est justement la différence qu'il y a, c'est ce que nous voulons et ça a été plutôt bien dit par mon collègue Patrick OLLIER, nous voulons qu'il y ait une plus forte implication des élus locaux, du Conseil Général, du Conseil Régional, de la Ville de Marseille et de celle de Cassis pour qu'il y ait une meilleure compréhension et une adaptation, une mise en phase de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas.

Regardez la question du représentant des bateliers, comment voulez-vous gérer ça ? Si on vous écoute, il n'y a plus de bateliers et dans ce cas là, vous sanctuarisez les Calanques. Vous savez pertinemment que ça n'est pas possible.

Monsieur Victor Hugo ESPINOSA, Président de l'Association ECOFORUM

Tout le monde reconnaît que depuis des années que l'on se bat avec Monsieur TEISSIER pour le parc national, nous sommes arrivés, avec le temps et tous les participants, à un moment où tout le monde a signé, à gauche comme à droite pour un Parc National des

Calanques, d'autant plus que nous sommes en pleine période de décentralisation qui est une chose très difficile.

Je dis très clairement que nous sommes pour le parc national que vous êtes en train de proposer aujourd'hui, nous soutenons cette démarche parce qu'on voit qu'il est difficile de faire comme pour les autres parcs.

Je viens de lancer une campagne de signatures que je vais laisser à votre disposition, on a eu 2000 signatures en trois semaines pour le Parc National des Calanques.

Je veux vous faire part de trois questions que m'ont posés les marseillais. Va-t-on payer ? J'ai dit non. Pourra t'on rentrer avec un chien ? J'ai dit oui, sauf à certains endroits. Vous ne pouvez pas passer n'importe où, il y aura des zones protégées. Et la troisième : Pourra t'on escalader ? Vous voyez quelles sont les inquiétudes des gens.

J'essaie de vous expliquer qu'aujourd'hui on doit tous être unis, essayer d'être tous positifs. Mon ami Monsieur MALLET, qui était un des premiers à être pour le Parc National des Calanques, justement si ce parc était déjà une réalité on n'aurait pas ce problème là !

Il faut montrer au gouvernement français qu'il ne peut pas faire marche arrière et que malgré toutes les divergences que nous avons avec Monsieur TEISSIER, en ce qui concerne certaines positions, aujourd'hui nous sommes tous unis pour avoir un Parc National des Calanques.

Donc je vous en prie, faisons le.

Une seule remarque sur ce parc, quand l'Etat veut se désengager ou décentraliser comme on dit, il faut néanmoins qu'il donne les moyens aux Collectivités pour que ce parc soit vraiment quelque chose.

Nous allons continuer à lutter, j'espère que cet été nous aurons 10, 12 000 signatures et vous aussi, faites de même, il faut faire pression tous ensemble pour un Parc National des Calanques.

Monsieur Thierry BEZER : encore une ou deux questions et ensuite, il me paraît intéressant d'avoir la réaction du Conseil Général pour développer ce que disait Monsieur TEISSIER.

Monsieur RUBINO Membre des Verts et Elus des 9^{ème} et 10^{ème} Arrondissements

Les législations évoluent et selon moi, écologiste, membre des verts, la législation concernant les parcs évolue dans le bon sens parce qu'enfin elle nous fait sortir, et c'est normal, je vais l'expliquer tout à l'heure, de la notion de sanctuaire, de celle de musée marin.

C'est normal et Monsieur OLLIER nous l'a expliqué, l'actualité c'est la décentralisation, c'est l'aménagement du territoire, c'est des territoires de projets, et ce, autant dans la loi PASQUA que dans la loi VOINET.

La notion de territoire de projets est aujourd'hui fondamentale parce qu'elle nous permet de sortir de la dimension de sanctuaire vers une dimension de réhabilitation des sites et, pour un écologiste, la réhabilitation de ce site dégradé est fondamentale.

Il faudra que dans la charte, les divers acteurs se mettent à travailler, non pas sur la notion de protection rigide mais sur la notion de protection qui réhabilite le site et, puisque l'élu du Conseil Général interviendra après moi, sur par exemple, la question de la réhabilitation d'un site comme celui des Calanques.

Pourquoi ne pas inventer par exemple un chantier d'insertion, un chantier qui effectivement contribuerait à la réhabilitation progressive de ce site et ferait la relation entre l'environnement, la protection écologique et les questions sociales qui touchent le quartier. Voilà des questions intelligentes que le projet de décentralisation autour de la charte de

territoire permet et la loi évolue dans le bon sens comme toutes les lois de décentralisation, vers l'aménagement de territoires et l'aménagement des projets évoluent.

Monsieur Thierry BEZER : Nous allons entendre la position de Monsieur GERARD qui représente M GUERINI, Président du Conseil Général des Bouches du Rhône. Monsieur GERARD nous vous écoutons.

Monsieur Jacky GERARD, Conseiller Général

Depuis le début, le Conseil Général n'a pas changé de position, je crois que nous faisons des efforts importants au niveau du site des Calanques.

Nous sommes propriétaires de près de 1000 hectares, nous avons fait des efforts importants en matière de lutte contre l'incendie et d'aménagement forestier. Nous avons tous les dispositifs d'aide, à la fois aux associations et aux communes.

Nous mettons en place toute l'organisation des itinéraires de randonnées, l'organisation des sports de pleine nature, toutes les acquisitions foncières et la sécurisation des domaines départementaux. On le fait d'une manière très large afin d'essayer, pour rejoindre le débat sur la surfréquentation, de diluer un peu la fréquentation, pour ne pas que tous les gens viennent dans les Calanques ou à la Sainte Victoire.

Dès la création du GIP, nous avons affirmé haut et fort qu'il fallait que ce soit une structure évolutive et nous étions donc partie prenante dans ce domaine là. Nous avons accepté de participer au GIP dans la mesure où il y avait évolution vers un parc.

Aujourd'hui, notre position n'a pas changé. Nous sommes attentifs sur deux points, le premier point c'est les garanties de l'Etat et là, je pense que le report du vote du texte au niveau de l'Assemblée Nationale nous inquiète un peu, je ne suis pas certain, bien que Patrick OLLIER l'ait affirmé, que ce sera voté avant le 14 juillet ou en tout cas, débattu avant cette date, je parierai plutôt sur l'automne.

Et ce report, compte tenu des contraintes financières de l'Etat, est assez inquiétant pour nous. Le deuxième point, primordial pour nous, est la prise en compte des aspirations des usagers avec le maintien des activités humaines traditionnelles et sans doute, les associations, les représentants des usagers pourront s'exprimer là-dessus ainsi que toutes les associations qui défendent l'environnement.

Pour résumer et pour conclure, je dirais oui au parc mais avec des moyens financiers conséquents de la part de l'Etat et avec une véritable concertation qui prenne en compte les aspirations et la spécificité des Calanques.

Monsieur Guy TEISSIER, Président du GIP des Calanques

Je voudrais remercier de ce témoignage le représentant du Conseil Général et le rassurer en lui disant que le financement qui est prévu aujourd'hui, la loi n'est pas votée et elle n'est même pas encore débattue mais le financement qui est prévu, c'est 100 % de financement Etat pour le cœur du parc et 50 % pour ce qu'on appelle la zone d'adhésion. Les autres 50 % sont à partager entre les Collectivités Locales. Voilà le schéma, pour qu'on ne parte pas avec des idées fausses.

C'est le schéma qui est présenté aujourd'hui en débat devant les parlementaires. Pour la date, nous espérons et nous allons tout faire pour que ce soit avant le 14 juillet.

Monsieur Christian FREMONT, Préfet de la Région PACA

Je pense qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, tout le monde souhaite que la loi soit votée rapidement mais ça n'est pas très grave si ça tarde un peu.

Je voudrais faire un peu de provocation, où que j'aïlle, le discours est toujours le même, on veut décider au plan local mais on veut que l'Etat paye.

Il faut se méfier de ce genre de chose, il y a une vieille formule paysanne qui dit que celui qui paye, commande, alors le peuple mais le peuple du nord, de l'Alsace paye lui aussi les impôts qui permettront de financer le parc. Je vous le répète c'est de la provocation.

Monsieur Gérard AZIBI, Conseiller Régional

Comme je l'ai dit tout à l'heure, **la Région, dans un esprit d'équilibre et d'excellence, pense que c'est vers le parc national étendu à l'espace maritime qu'il faut aller.**

La Région soutient cette action et comme mon collègue du Conseil Général, nous souhaitons tout de même attendre et voir un projet de loi qui réponde à toutes les problématiques des autres parcs. Nous attendons de voir aussi les transferts de compétences, les transferts financiers pour nous prononcer.

Monsieur Thierry BEZER : on va écouter Madame CARADEC qui représente la Ville de Marseille.

Madame CARADEC, représente la Ville de Marseille

Monsieur le Maire s'excuse de ne pouvoir être là et m'a demandé de le représenter. Je tiens à remercier Guy TEISSIER pour l'organisation de cette journée.

La Ville de Marseille accorde beaucoup de soins aux Calanques et à ses massifs étant propriétaire de Luminy, de Pastré et de la Cayolle.

Tout ce travail va dans le sens d'une plus grande protection parce qu'en tant que responsable de ces espaces, je m'aperçois d'une dégradation importante des sites, notamment du côté de Sugiton. Donc, comme le titre l'indique, l'urgence s'impose, je crois que tout le monde en a pris conscience.

Vous êtes nombreux à être présent, vous êtes venus avec certainement beaucoup d'interrogations qui s'éclaircissent au fur et à mesure des témoignages et celui de Monsieur OLLIER était très intéressant. Le préfet aussi vous a donné quelques éclairages et on compte bien sur les financements de l'Etat.

Le maire de Marseille est très attaché aux Calanques, il en connaît les problèmes, il sait aussi que ces Calanques font l'objet de beaucoup d'usages, pêche, escalade, randonnée ... et qu'il est hors de question de les empêcher, l'urgence est de les canaliser et de les encadrer.

A ce propos, on a obtenu un consensus général et ce, dans un dispositif moderne de gestion. Dispositif qui doit être décentralisé parce qu'il est hors de question, et là je me tourne vers le maire de Cassis qui doit avoir la même position que le maire de Marseille, que l'on soit dépossédé de ces espaces.

Monsieur Guy TEISSIER, Président du GIP des Calanques

Il semblerait, que d'une commune à l'autre, on n'ai pas le même sens de la propriété.

Madame CARADEC, représente la Ville de Marseille

Non, non, la ville de Marseille, le territoire marseillais, est majoritaire sur le plan territorial, les cassidains ont beaucoup à faire aussi. Chacun ses problèmes, ses gestions. Je crois qu'il y a là-dessus un consensus général pour l'intérêt du massif.

Monsieur Thierry BEZER : Vous m'affolez là, vous n'allez pas dire tout ça, je vois quatre pages ?

Monsieur Daniel HIELLY

Non, ne me prenez pas pour un demeuré. Daniel Hielly, dans la fosse aux lions. Je vous ai écouté messieurs et je suis loin de partager votre enthousiasme, cela pour plusieurs raisons. Je prends 4 minutes...

Monsieur Thierry BEZER : Non monsieur, pas 4 minutes, ce n'est pas possible, regardez le nombre de personnes qui souhaitent intervenir, c'est beaucoup trop long. Posez directement votre question. Alors une question.

Monsieur Michel MORLON

Le futur parc a deux frontières sur lesquelles agit la pression immobilière sur laquelle il va falloir tenir. Il a deux autres frontières, une à la mer avec une limite qu'il va falloir déterminer, quelle est la bande marine qu'on va faire entrer dans le parc ?

Il y a l'autre limite qui est la limite nord et les terrains, en particulier ceux de l'armée où on peut appliquer Natura 2000 et éviter de piétiner la flore. Et l'autre côté de la route où on va laisser se faire un certain nombre de pratiques qui ne sont pas du même ordre. Ne faudrait il pas intégrer cette partie du massif dans le parc ?

Or aujourd'hui, il n'y a pas de représentant du camp militaire qui soit présent.

Monsieur Christian FREMONT, Préfet de la Région PACA

Selon les règles démocratiques, l'armée obéit au pouvoir civil donc le gouvernement prendra ses responsabilités en la matière. Je n'ai pas de réponse à votre question, ce que vous dites ne paraît pas aberrant. Il faudra régler ce problème un jour.

Monsieur Guy TEISSIER, Président du GIP des Calanques

La pression urbaine est bien contenue dans chacune des communes mais force est de constater que quelles que soient les majorités et ce depuis un certain nombre d'années, la pression urbaine est contenue aux limites du parc.

C'est un site boisé, classé, le POS et le PLU font que tout est absolument inconstructible et que ce qui a été construit, l'a été dans le passé sans respect des zones tampons. Si elles avaient été respectées, on n'aurait pas aujourd'hui des milliers de logements à la Cayolle. Il n'y a pas de risques de ce côté-là.

En ce qui concerne les militaires, ils sont chez eux. Ils ne sont pas dans le Parc National des Calanques mais de l'autre côté et ne sont pas membres du GIP, ils ont refusé.

En ce qui concerne les incendies, leur zone est la plus sécurisée, on y monte la garde jour et nuit et ils possèdent une unité de pompiers à l'intérieur du camp de Carpiagne.

Monsieur Thierry BEZER : (s'adressant aux associations présentes à la table) Quel est votre sentiment par rapport à ce parc national des Calanques ?

Madame Madeleine BARBIER-BROSSAT, Présidente d'Union Calanques Littoral

Je suis la présidente de l'association Union Calanques Littoral et de ce fait, je participe aux travaux du GIP des Calanques.

Depuis sa création en 1992, l'UCL a milité d'abord pour une gestion globale et tout de suite après pour un parc national.

La structure du parc national a été étudiée par notre conseil scientifique par rapport aux autres structures possibles et s'est avérée la meilleure. Le GIP quand il s'est créé, a fait la même étude et a obtenu le même résultat, nous militons donc pour un Parc National des Calanques.

Cependant depuis plusieurs années, un avant projet de loi a vu le jour. L'avantage du parc national est qu'il permet de mener une gestion globale, de fixer les règles de protection et de disposer des moyens financiers et des moyens en personnel pour assurer sa protection. Cet avant projet qui modifie la loi de 1960, doit être présenté prochainement à l'Assemblée Nationale.

Il comporte un très bon côté qui est l'existence d'une zone périphérique, cette zone permettra certainement aux communes de Marseille et de Cassis de profiter de l'impact de cette zone exceptionnelle que sont les Calanques.

Nous faisons néanmoins plusieurs réserves sur les insuffisances en matière de garanties apportées à une forte protection, en particulier dans le cœur.

Par exemple, certaines possibilités de dérogations. Une place trop importante est à notre avis accordée aux élus locaux dans la gestion d'un parc national car nous soulignons que le parc des Calanques est mitoyen d'une grande agglomération ce qui multiplie les pressions de toutes sortes. Il n'y a pas, notée dans la loi, de participation d'associations de protection de l'environnement, de missions d'éducation à l'environnement et je me rappelle que lorsque Monsieur LEPELTIER est venu visiter le GIP en octobre 2004, il nous a parlé de cet avant projet de loi et en partant, il a dit « n'ouvrons pas la boîte de Pandore ».

S'il est du rôle des députés de voter cette loi, il est également de celui d'UCL de faire savoir auparavant ce qu'elle pense de ce projet et les réserves qu'il suscite chez elle.

Monsieur Thierry BEZER : M TEISSEIRE va vous répondre madame.

Monsieur Jean Pierre TEISSEIRE, Maire de Cassis

Je n'imaginai pas intervenir dans cet ordre là mais il ne me déplait pas d'intervenir après madame.

Je crois que la sagesse du nouveau statut de ce projet de loi est d'associer plus étroitement la proximité et les élus de terrain à la gestion d'un patrimoine dont ils sont seuls responsables devant vous et que vous pouvez remercier à tout moment à l'occasion des élections si vous n'en êtes pas content.

La réalité elle est là, c'est que les responsables de la gestion des patrimoines qu'ils soient marins ou terrestres sont les gens que vous élisez. Que l'on mélange dans cette nouvelle loi d'une part, les responsabilités de l'Etat dans le cœur de parc et ses moyens et d'autre part, la connaissance aussi des élus locaux. Le fait qu'ils vous rendent compte, qu'ils voient les associations, est je crois un élément majeur de la force de ce statut.

Vous parlez des élus locaux, je vais vous parler de mon expérience à Cassis. Cela fait 10 ans que je suis maire, il n'y a pas de parc mais cela n'empêche pas la convoitise. Nous avons un petit bout de ce massif, que s'est il passé depuis 10 ans ?

Je suppose que vous n'avez pas pu ignorer la querelle qui s'est développée depuis l'an 2000 sur la propriété de Port Miou, heureusement que quelques associations m'ont aidé.

Je dois dire que le préfet m'a aidé mais que la loi ne nous aidait pas beaucoup.

Le Conservatoire du Littoral a la charge de la conservation des zones maritimes et lacustres mais la loi ne permet pas de considérer un bail emphytéotique comme une aliénation sur laquelle on peut faire une préemption. Le conservatoire s'est trouvé bloqué dans ces procédures, dans sa politique de conservation des espaces naturels par un intérêt particulier.

Je crois que la proximité a aussi du bon et nous avons travaillé en liaison avec le conservatoire, nous avons mis les relais.

Il est vrai que les élus locaux n'ont parfois pas les moyens de l'Etat mais ne leur faites pas un procès d'intention parce que s'ils n'ont pas toujours les moyens, ils ont en tout cas la volonté de défendre notre patrimoine naturel.

Je suis un enfant de Cassis, quand j'allais à Port Miou il y avait la carrière Solvay que nous avons fait fermer et cette Calanque, il a fallu se battre pour la récupérer.

Il y a une opportunité avec ce nouveau statut du parc national et je pense que d'y associer les Collectivités Locales, le Conseil Général, les communes, l'Etat, le Conseil Régional et les associations qui apportent les idées, est une bonne chose.

J'augure bien de l'avenir du Parc National des Calanques selon la nouvelle formule.
Merci infiniment.

Madame STEINFELDER, Directrice Déléguée de la DIREN

Juste un mot de technicienne après le Préfet de Région. L'Etat ne parle que d'une seule voix. Je voudrais simplement redire que, que ce soit dans la loi de 60 ou dans le nouveau projet de loi, un parc national est une ambition qui dépasse largement le cadre local, régional puisque c'est un label national et international qui est donné à un site d'une valeur exceptionnelle. Cela signifie que la création d'un parc passe par un accord entre l'ensemble des partenaires pour des mesures précises de conservation et de gestion de ce patrimoine exceptionnel.

Le travail qui a été fait avec vous par le GIP depuis quatre ans va permettre d'avancer vers un véritable projet de territoire. Il me semble que nous devons travailler tous ensemble, tous les partenaires, autour d'un projet pour ce territoire, pour répondre à cette ambition que vous appelez tous de vos vœux pour cet espace tout à fait remarquable.

Je souhaite que l'on travaille ensemble sur ce projet pour avancer ensemble vers des mesures très précises que tous appellent de leurs vœux, que ce soit les pêcheurs, les usagers de l'espace en tant qu'espace de loisirs ou les habitants.

Monsieur Thierry BEZER : je vais donner la parole à Monsieur le préfet.

Monsieur Christian FREMONT, Préfet de la Région PACA

Le parc est une chance pour les Calanques et le travail qui a été accompli par le GIP permet d'espérer y arriver.

Je voudrais saluer l'engagement des Collectivités Locales, de la mairie de Cassis, de la mairie de Marseille, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Dans ce domaine, s'il n'y a pas union des partenaires, il n'y aura pas de résultat. Le fait de constater cet après midi cet accord général, à condition que l'Etat paye et je pense qu'il le fera, est une raison d'espérer.

Je dirais globalement que l'Etat apportera un soutien complet mais et vigilant. Il faut soutenir ce projet, mais il faut lui donner de l'ambition c'est-à-dire le mettre aux standards internationaux des parcs nationaux.

Du projet de loi dont on a discuté cet après midi je ne dirais rien parce que le préfet a le devoir de faire appliquer les lois votées mais n'a pas le droit de se prononcer sur les lois qui sont en cours de vote pour laisser à la représentation nationale le dernier mot, qui lui appartient.

En tout cas, le projet de loi tel qu'il est aujourd'hui paraît compatible avec cette notion un peu spéciale de parc périurbain que représentent les Calanques, qui est une problématique un peu différente de celle des autres parcs.

Le GIP a très bien préparé le travail, il a permis de mettre autour de la table les partenaires et il vaut mieux que ceux-ci s'expriment aujourd'hui y compris dans leurs contradictions plutôt qu'une fois que seraient prises les décisions qui seraient alors contestées au plan local.

Il me semble que le débat sur la gestion locale, l'intervention de l'Etat, le centralisme ... n'est pas un vrai débat parce que s'il n'y a pas une relation entre le ministère de l'écologie et le milieu local, ceux qui ont à gérer les réalités locales n'y arriveront jamais.

Les collectivités peuvent faire ce qu'elles veulent mais si elles ne sont pas couvertes par le milieu parisien et international d'ailleurs, ça n'ira pas très loin.

A l'inverse, si l'Etat décide d'agir seul, ça irait encore moins. Le travail qui reste à faire est de mettre en commun les souhaits et les volontés de l'ensemble des partenaires, je ne parle pas des Collectivités Locales mais de ceux qui ont intérêt à agir dans le périmètre des Calanques.

Il faut que chacun accepte cette idée de niveau de standard international dans un contexte difficile qui est marqué par le mitage des constructions. Il faut aussi avoir le courage d'interdire les endroits les plus sensibles.

Rien, me semble t'il, ne serait plus dommageable pour l'avenir du parc que ce qu'on pourrait appeler un consensus mou, c'est-à-dire être d'accord sur tout à condition de ne rien faire.

Il faut être d'accord sur des objectifs précis, il faut savoir que chacun aura des efforts à faire. Si tout le monde considère que ses activités, son domaine, ses intérêts doivent être préservés absolument on aura une espèce de monstre qui ressemblera à tout sauf à un parc.

Il est maintenant prioritaire que les partenaires du GIP précisent bien leur projet de territoire aussi bien en ce qui concerne l'espace terrestre que l'espace maritime.

Cela suppose d'aborder des questions sur lesquelles un consensus a priori ne sera pas atteint. Ce consensus nécessitera des discussions, des concertations, des sacrifices mais il faudra y arriver. Il faudra vérifier l'adéquation entre le standard d'un parc national et les différents points de vue ainsi que les problèmes difficiles qui peuvent s'exprimer.

La réflexion qui va mener au décret de création a besoin de se fonder sur un niveau clair d'ambition en matière de protection et de gestion du patrimoine terrestre et maritime.

Il y a des activités professionnelles qui tirent un revenu économique de l'exploitation des ressources naturelles, la pêche, la pêche en mer et l'agriculture même si elle est malheureusement résiduelle.

Il y a le tourisme, les loisirs, les restaurants, un parc national n'est pas a priori incompatible avec une telle situation.

Je crois qu'il faut aussi faire disparaître les peurs, la peur de Natura 2000, la peur du parc.

Le parc comme Natura 2000 sont des contraintes mais des contraintes laissant un large espace de liberté qui d'ailleurs est négocié au plan local.

Encore une fois les activités économiques ne sont pas incompatibles avec le parc mais pas de n'importe quelle manière.

L'ambition de votre projet de territoire, Monsieur le Président, permettra de fonder ce que Monsieur GERARD appelle la charte du parc national, c'est-à-dire une charte qui met résolument la préservation au centre de ses préoccupations pour ce qui concerne le cœur du parc qui a un caractère un peu sacré. Mais le cœur n'est pas l'ensemble du parc même si le parc est un territoire exigeant. Le parc n'aura de sens, de valeur que s'il est exigeant en terme de qualité de vie et en terme économique.

On n'oublie pas non plus que le territoire des Calanques est habité par des résidents permanents ou temporaires, qui sont propriétaires ou locataires et dont les circuits sont très variables.

Ces habitants tiennent une place très importante et je vais le dire de manière très nette, la tradition ancestrale, le mode de vie du cabanon n'est pas menacé par le parc mais il faut identifier avec précision cette dimension historique et culturelle.

Il y a l'historique et le culturel et tout ce qui est venu s'y ajouter, qui n'est ni historique ni vraiment culturel mais les Calanques ne sont pas un cas unique.

Encore une fois, il faut faire un effort de clarification fondé sur l'ambition. Cet effort passe par le gel de la situation, le respect de la réglementation et la définition des modalités particulières d'application de cette réglementation.

Je trouve parfaitement normal que les élus locaux, en concertation avec vous le public, définissent ces règles dans la mesure où elles s'inscrivent dans un cadre général.

La question qui a été posée tout à l'heure sur les bateaux est un exemple parmi d'autres des problèmes que vous aurez à régler.

Il ne faut pas sanctuariser à l'extrême, les Calanques ne sont pas un désert, il y a de la vie il faut qu'elle y reste. Il ne faut pas non plus laisser venir n'importe qui à n'importe quelles conditions sinon le saccage de ce patrimoine est garanti.

La liste est longue des sites prestigieux que possède la France et qui ont été massacrés par un tourisme incontrôlé. Je vous citais tout à l'heure la pointe du Raz, c'est un exemple parmi d'autres.

La meilleure solution que l'on ait trouvée a été d'interdire aux gens d'y venir en voiture et de les obliger à faire un long parcours à pied ce qui décourageait une bonne partie des visiteurs. Ensuite, de les obliger à respecter un certain nombre de contraintes.

Il va falloir que vous discutiez de tout ça. Pour ce faire, l'assistance des services de l'Etat vous est garantie.

Il est par ailleurs nécessaire que des dispositions appropriées notamment réglementaires soient prises pour écarter du périmètre du parc les activités qui ne sont pas traditionnelles, notamment les loisirs motorisés, jet ski, moto, 4x4 ... qui ne relèvent pas d'un parc national.

Le projet de territoire devrait se traduire, dans le décret qui va créer le parc national, par des ambitions de préservations plus fortes pour certains espaces particuliers qui seront protégés au-delà de ce qui est garanti actuellement.

Le ministère de l'écologie m'a cité cinq territoires particuliers, d'abord le territoire qui correspond à l'arrêté de biotope de la muraille de Chine ensuite, l'actuelle réserve biologique gérée par l'ONF dans le vallon des Pételins, les réserves de chasse actuelles, l'actuelle réserve naturelle terrestre de Riou et l'espace marin qui l'entourne, la grotte Cosquer et l'épave du grand Congloué.

Il me semble qu'un accord devrait se faire assez facilement sur cela parce que c'est vraiment le saint du saint que l'on touche là et il faut le protéger encore mieux qu'il ne l'est aujourd'hui.

On va entrer dans une nouvelle phase de travail qui attend les partenaires du GIP et qui devra nécessairement prendre en compte les responsabilités locales, nationales et internationales.

J'ai vu poindre tout à l'heure un débat entre les différentes Collectivités Locales. L'objectif est de protéger ces espaces méditerranéens de très haute valeur patrimoniale et d'ouvrir cet espace au réseau des aires terrestres et marines protégées.

Le parc est une chance pour ses habitants, pour Marseille, pour le pays, je crois que les Bouches du Rhône ont tout à gagner à avoir une image prestigieuse, à préserver le cadre de vie exceptionnel pour ses habitants et à donner la possibilité à la grande métropole voisine d'en profiter.

Nous avons sans doute la nécessité d'une ambition qui suppose exigence et rigueur. Cette exigence se trouve dans tous les propos que j'ai entendu cet après midi, même s'il sont différents et paraissent parfois contradictoires.

Il y a je crois, une volonté locale très forte d'aboutir à un résultat.

Essayer, aura permis de franchir peut être un pas psychologique important, en tout cas mon message est clair, je vous le résume, l'Etat soutient le parc, il sera vigilant pour que les standards internationaux que représente le parc soient respectés et il apportera son assistance financière et technique aussi à la réalisation de ce parc national.

Merci de votre écoute et bonne continuation.

Madame Paule VARNI, Représentante des Propriétaires Privés des Massifs des Calanques

Je voudrais, avant qu'il ne parte, remercier Monsieur IMBERT pour son action au GIP et pour les décisions qu'il a prises. En tant que représentante des propriétaires privés, je dois dire que certains ne voient pas l'intérêt du parc, ils pensent que la protection du site classé est suffisante. D'autres ne savent pas très bien et d'autres enfin sont pour le parc.

Les avis sont partagés, je dois vous en faire état. Je pense qu'il y a une nécessité à la protection du parc : la Ville de Marseille a le projet, on vous a parlé du biotope de la muraille de Chine, au pied de la muraille il y a une carrière, la carrière du Cerisier, qui est de réhabiliter cette carrière parce qu'il y a des décombres, décombres des immeubles de la Place des Marseillaises, détruits en 1995 et que la ville les y a déposés comme archives juridiques.

Pour réaliser ce projet on amènera 500 000 m³ de terre de remblais, 170 000 m³ venant de la station d'épuration et 330 000 venant d'autres chantiers.

Le GIP, avec l'accord de Monsieur TEISSIER, a créé un groupe d'étude qui a rendu ces conclusions. Il était un peu partagé.

Certains disent qu'il ne faut rien faire, le site ayant été classé en l'état. D'autres, estiment qu'il faut y déposer les 170 000 m³ de remblais de la station d'épuration parce que nous savons qu'ils sont là.

Monsieur TEISSIER a dit qu'en tant que président du GIP et Maire de secteur, il était contre le dépôt de 500 000 m³ de terre.

La Ville de Marseille a déposé une demande d'autorisation au titre classé du massif des Calanques devant la Commission des Sites, c'est passé le 21 mars. Avant cette date, le Conseil Scientifique du GIP a été consulté et a conclu lui aussi qu'il n'était pas concevable de déposer 500 000 m³ de terre.

Monsieur le Préfet, en entendant les arguments, parce qu'il y avait des problèmes hydrauliques qui ne sont pas encore réglés, ils prennent une pluie décennale pour retenir les bassins.

Donc, Monsieur le Préfet IMBERT a dit qu'il allait demander de retirer ce dossier de la Commission des Sites du 21 mars pour le reporter à celle du 3 mai. Entre temps, la Ville de Marseille va pouvoir réfléchir et la DIREN aussi.

La DIREN a fait un nouveau rapport pour la Commission des Sites, approuvant totalement le projet de dépôt des 500 000 m³ de terre, en ne tenant absolument aucun compte des remarques du Conseil Scientifique du GIP et de la position du Président du GIP.

Il faut dire que ce ne sont pas les membres de la DIREN qui viennent au GIP qui ont rédigé le rapport, les noms ne sont pas les mêmes.

Je suppose que le 24 juin, la Ville de Marseille va voter et nous ne pourrons plus rien contre ce projet de dépôt dans la carrière du Cerisier au pied du biotope de l'aigle de Bonelli, à l'intérieur de la zone spéciale de protection. Que fait le Conservatoire du Littoral ? C'est 500 000 m³ de terre sur trois ans.

Ce qu'il faut dire, c'est que la Ville de Marseille lorsqu'elle a fait son enquête publique sur la station d'épuration a dit que ces terres étaient portées dans la Crau et il y a quand même un argument financier. Les objectifs du projet sont premièrement de réhabiliter un site dégradé, dégradé par la ville puisqu'elle y a fait déposer dans l'urgence, sans avis de la Commission des Sites, ses décombres.

Le problème hydraulique n'est pas réglé. Un autre objectif, est de réduire la distance de transport des terres, c'est donc un problème financier et économique. Pour cela, la Ville de Marseille recevra 50 000 euros par an pendant trois ans et pendant trois ans que les aigles soient à côté, que ce soit un biotope n'empêchera rien.

Monsieur Thierry BEZER : Madame VARNI on va laisser la DIREN vous répondre.

Madame STEINFELDER, Directrice Déléguée de la DIREN

Madame, par rapport à ce dossier, la DIREN a une position équilibrée. Elle a suivi la position qu'elle avait tenue devant le bureau du GIP. Elle a fait un travail approfondi avec les services de la DRIRE et a émis un avis technique par rapport à ce dossier qui a effectivement été reporté d'une Commission des Sites à une autre plus tardive, je ne peux pas vous dire autre chose à ce sujet.

Madame Paule VARNI, Représentante des Propriétaires Privés des Massifs des Calanques

La Commission des Sites dit qu'il s'agit de graviers et de blocs de calcaire concassés alors que ces terres sont des alluvions. Ce sont, d'après les études techniques de la station d'épuration, des déchets, des mâchefers ... sur une profondeur de 2 m sur 4m50.

Si on regarde l'étude géologique qui a été faite pour la station d'épuration et ce que dit la DIREN, ça n'a rien à voir.

Monsieur Pierre LEMERY-PEYSSIK, Secrétaire Générale du Club Alpin Français Marseille Provence

Je représente les associations d'usagers au Conseil d'Administration et au bureau du GIP des Calanques.

Les usagers, sont une chose très variée. On y trouve aussi bien les randonneurs, les grimpeurs, les pêcheurs, les chasseurs, les plaisanciers, les plongeurs et les spéléos. Ce sont des activités qui existent depuis longtemps et, au niveau associatif, ce sont des associations qui sont vénérables.

Le Club Alpin Français est né en 1875, les excursionnistes de Marseille en 1897, le premier cercle nautique de France a été créé à Marseille en 1846, la société de chasse de Mazargues date de 1924.

Les associations des usagers constatent elles aussi les effets de la surfréquentation non contrôlée et sont parfaitement conscientes du besoin d'une protection forte du massif.

Chacun souhaite aussi pouvoir y poursuivre ses activités d'usagers dans des conditions respectueuses de la faune et de la flore.

Il y a certes quelques nuances dans ce consensus et ce qu'il faut bien dire c'est que l'existence du GIP a permis un rapprochement considérable entre les différents acteurs, a permis de faire tout un travail en commun pour, petit à petit et ça apparaît dans les débats de cette journée, pouvoir dire que le parc national n'est plus un tabou.

Je voudrais citer un exemple de ce travail des associations, c'est le cas des chasseurs que nous avons emmené avec Jean Louis MILLO du GIP dans le Parc National des Cévennes, dans

lequel il y a un droit de chasse. Ils ont pu y rencontrer des chasseurs locaux, des acteurs du parc national.

Dans cette démarche de Parc National des Calanques, il est hors de question de faire des Calanques un sanctuaire. L'idée est plutôt de mettre en place un outil de gestion qui dispose effectivement des moyens d'agir et qui concilie la nécessité de protéger, le souci de ceux qui y pratiquent des activités, de pouvoir poursuivre ces activités et les besoins d'accueil et d'information du public.

Un parc national ça veut dire des moyens en personnel et des moyens financiers. Sur les mesures de protection qui seront à prendre sur place, il y a quand même quelque chose qui est important et c'est le côté pédagogique.

Que l'on dise aux grimpeurs qu'ils ne peuvent pas grimper dans la muraille de Chine ou que l'on dise que l'on ne peut pas randonner à telle période ou sur tel chemin, qu'on apporte telle ou telle restriction à telle ou telle activité, les usagers sont parfaitement capables de le comprendre mais il faut que ce soit fait dans la transparence, qu'il y ait les explications nécessaires pour que les mesures soient comprises et ainsi respectées.

Nous voulons le Parc National des Calanques et maintenant le travail qui nous attend au GIP est de préparer la création du dossier de demande de prise en considération par l'Etat de ce projet de parc.

Ce dossier devra être approuvé par le Conseil d'Administration du GIP, il devra être approuvé aussi et puisqu'il y a des élus qui sont présents, je m'adresse à eux, il devra être approuvé par la Ville de Marseille, par la Ville de Cassis, par le Département des Bouches du Rhône et par le Conseil Régional.

Il y a une demande forte de notre part et nous, associations, serons très vigilants sur cette question.

Concernant le projet de loi sur les parcs nationaux, la législation sur les parcs date de 1960, elle a permis de créer en France, 7 parcs nationaux qui sont, de l'avis de tous une réussite.

On nous dit maintenant qu'il faut modifier la loi actuelle sur les parcs nationaux, personnellement, je pense que cette loi offre suffisamment de souplesse pour permettre la création d'un parc national.

Si on regarde les Conseils d'Administration des parcs nationaux existants, les élus locaux ont 30 voire 40 % des sièges ce qui est équilibré.

Que l'on nous dise que c'est une loi qui n'est plus adaptée au contexte actuel, qu'il y a des choses à revoir, on veut bien mais on sera très vigilants et des associations comme le Club Alpin de Marseille ont saisis par courrier tous les parlementaires des Bouches du Rhône, députés et sénateurs pour leur faire part des points que l'on souhaitait voir conserver dans ce dossier des parcs nationaux.

Et enfin pour terminer, dans ce dossier il faut que l'Etat joue son rôle aussi, il y a une forte demande des associations, il y a une demande des Collectivités Locales pour créer un Parc National des Calanques et nous demandons à l'Etat de nous accompagner dans cette démarche et de jouer son rôle. Un parc national signifie aussi que l'Etat marque un intérêt, reconnaît que les Calanques ont un intérêt national et même international et qu'il s'en donne les moyens en créant ce parc qu'il faut protéger.

Pour conclure, je vous rappellerai cette phrase d'Antoine de St Exupéry qui disait : « nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » et nous devrions faire en sorte que cette phrase soit la devise du Parc National des Calanques.

Monsieur Thierry BEZER : Guy TEISSIER va conclure.

Clôture par Monsieur Guy TEISSIER, Président du GIP des Calanques de Marseille à Cassis, Député Maire du 5ème secteur de Marseille

Mesdames et chers amis, nous pourrions continuer encore longtemps à dialoguer mais il faut que les choses aient une fin, nous allons arrêter là.

Ceci étant, je voudrais remercier tous les organisateurs de cette journée, tous ceux qui y ont participé d'une manière ou d'une autre, tous les membres du GIP, toute la vie associative, tous les élus, toutes celles ceux qui sont venus, tous les acteurs de la vie de ce massif, l'ONF, le bataillon des marins pompiers, les Calanquais, les propriétaires, bref tous ceux qui s'intéressent à la vie, qu'elle soit terrestre ou maritime, de ce parc.

Je voudrais aussi vous dire que je trouve que ce débat a été de très grande qualité, qu'il s'est fait dans le respect mutuel, ce qui est un signe de maturité et augure bien de notre avenir commun, je vous remercie beaucoup.